



Berne, le

Destinataires :

Gouvernements cantonaux

**Adaptation de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD)
en vue du Championnat d'Europe de football en 2008
Ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Le Conseil fédéral a chargé le Département fédéral de l'économie (DFE), le 17 mai 2006, de consulter les cantons, les partis politiques, les associations faîtières des communes, des villes et des régions de montagne qui œuvrent au niveau national, les associations faîtières de l'économie qui œuvrent au niveau national et les autres milieux concernés.

La procédure de consultation court jusqu'au

18 août 2006.

Elle a pour objet une modification de la loi fédérale contre la concurrence déloyale (LCD). L'objectif est d'intégrer dans la loi une disposition spéciale contre le marketing sauvage déloyal et une disposition en matière d'entraide administrative et judiciaire. La modification de la LCD s'inscrit dans la perspective du Championnat d'Europe de football de 2008, où cette méthode de marketing devrait connaître une forte progression. Quoi qu'il en soit, la future disposition aurait une portée générale : elle s'appliquerait aux manifestations culturelles, économiques, sportives et autres grands événements. Se référer de façon parasitaire, sans motif suffisant, à des tiers, à leurs marchandises, à leurs œuvres ou à leurs prestations, si cette référence est de nature à exploiter leur renommée, serait l'élément constitutif de l'infraction.

Vous trouverez en annexe, pour avis, la proposition de modification de la LCD et les explications qui s'y rapportent. Des exemplaires supplémentaires du dossier envoyé en consultation peuvent être obtenus à l'adresse suivante : www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Nous vous saurions gré de bien vouloir nous transmettre, dans le délai imparti, votre prise de position **en deux exemplaires**, et **par courriel** en l'adressant au Secrétariat d'Etat à l'économie, Effingerstrasse 1, 3003 Berne, martine.maino@seco.admin.ch.

En vous remerciant d'avance de votre précieuse collaboration, nous vous prions de croire, Mesdames et Messieurs les Conseillers d'Etat, à notre haute considération.

DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE
L'ÉCONOMIE

Joseph Deiss

Annexes :

- Avant-projet et rapport explicatif
- Liste des destinataires de la consultation